

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **jeudi, quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt et un (15 avril 2021), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Est absent :

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2021-04-5167

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2021
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
7. Dépôt du tableau de la trésorière prévue à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie
8. Résolution entérinant la résiliation par l'administration du contrat DDP-2021-176 lié à des travaux d'asphaltage à l'écocentre de Trois-Rivières secteur est
9. Contrat de forage de puits pour le recouvrement partiel de la cellule 5 (OS-886)
10. Adoption du nom Énergycycle
11. Radiation de créances
12. Radiation de créances — Demandes provenant des clients

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

13. Projet d'agrandissement du LET de Champlain — MELCC — Autorisation de signature
14. Municipalité de Sainte-Thècle — Service de vidange de fosses septiques à accessibilité restreinte (petit camion)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5168

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
18 MARS 2021**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 18 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5169

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d'avril 2021, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2020**

La trésorière dépose le rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du vérificateur.

**DÉPÔT DU TABLEAU DE LA TRÉSORIÈRE PRÉVUE À
L'ARTICLE 12 DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA
RÉGIE**

La trésorière dépose, conformément à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie, un tableau de répartition lié à la population des membres de la Régie. La source de ce tableau est le décret 1358-2020 publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 décembre 2020.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-04-5170

**RÉSOLUTION ENTÉRINANT LA RÉSILIATION PAR
L'ADMINISTRATION LE CONTRAT DDP-2021-176 LIÉ À
DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE À L'ÉCOCENTRE DE
TROIS-RIVIÈRES SECTEUR EST**

ATTENDU que les travaux d'asphaltage de l'écocentre du secteur est de Trois-Rivières afférents à la demande de prix DDP-2021-176 ne sont plus requis ;

ATTENDU que l'administration de la Régie a avisé l'entreprise *Spémont Asphalte* que les travaux d'asphaltage de l'écocentre du secteur est de Trois-Rivières liés à la demande de prix DDP-2021-176 ne sont plus requis et que le contrat afférent doit être résilié par la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner la résiliation par l'administration de la Régie du contrat afférent à la demande de prix DDP-2021-176 préalablement octroyé à l'entreprise *Spémont Asphalte* par l'entremise de la résolution 2021-02-5140.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5171

**CONTRAT DE FORAGE DE PUIS POUR LE
RECOUVREMENT PARTIEL DE LA CELLULE 5 (OS-886)**

ATTENDU qu'au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès il est requis de procéder au recouvrement partiel de la cellule 5 ;

ATTENDU l'obligation de mettre en place des puits de forage de biogaz ;

ATTENDU la soumission déposée dans le cadre de cet appel d'offres public :

Entreprise	Prix global soumis (taxes en sus)
Les entreprises Forlam inc.	116 390, 40 \$

ATTENDU l'analyse et la recommandation de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat de forage de puits de biogaz, cellule 5 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-886) à *Les entreprises Forlam inc.*, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5172

ADOPTION DU NOM ÉNERCYCLE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le nom d'usage et d'identité de marque Énercycle.

Il est également résolu d'informer le registraire des entreprises du Québec de cette adoption afin que le nom Énercycle figure dans l'« État de renseignements d'une autorité publique au registre des entreprises » relatif à la Régie, à la section intitulée « Autres noms utilisés au Québec ».

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à demander, pour et au nom de la Régie, l'inscription d'une marque officielle pour le nom Énercycle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, et ce, conformément au sous-alinéa 9 (1) n) iii) de la Loi sur les marques de commerce.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5173

RADIATION DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 mars 2021 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 207,23 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-04-5174

**RADIATION DE CRÉANCES — DEMANDES PROVENANT
DES CLIENTS**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 mars 2021 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 431,74 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5175

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN –
MELCC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet d'agrandissement du LET de Champlain soit : monsieur William Rateaud de Tetra Tech QI inc. ou madame Dominique Grenier de Tetra Tech QI inc. ou monsieur Jean-Philippe Laliberté de GFL Environmental inc. ou monsieur Daniel Brien de GFL Environmental inc., Stéphane Lemire de la Régie ou Stéphane Comtois de la Régie.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5176

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE — SERVICE DE
VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES À ACCESSIBILITÉ
RESTREINTE (PETIT CAMION)**

ATTENDU la résolution 2021-04-104 adoptée par la Municipalité de Sainte-Thècle demandant à la Régie de desservir à nouveau les fosses septiques à accessibilité restreinte ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de desservir à nouveau les fosses à accessibilité restreinte du territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle selon le règlement de tarification et les conditions afférentes à la vidange d'une fosse septique à accessibilité restreinte.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-04-5177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures huit minutes (16h08).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETÁIRE